

C.A.F.D.E.S.

Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur
d'Etablissement ou de service d'intervention Sociale

Devenir Directeur-trice avec



CAFDES XVI - 2022/2024
Ouverture du cycle en juin 2022



L'Association Régionale d'Intervention pour la Formation dans les métiers du social est composée de quatre associations :



Devenir Directeur-trice avec l'ARIF

La fonction de direction dans le secteur social et medico-social : les orientations de l'ARIF	p03
Les objectifs de la formation CAFDES de l'ARIF	p06
Référentiel compétences du CAFDES.....	p07
Le CAFDES, une formation en alternance	p08
Planning de la formation	p09
Prérequis, publics concernés et modalités de sélection.....	p10
Les allègements, les dispenses et certification.....	p11
Les intervenants.....	p12
Accueil et accompagnement des stagiaires en situation de handicap Informations pratiques.....	p13
Taux satisfaction, réussite, nos références et partenaires.....	p14/15

CAFDES XVI – 2022/2024

OUVERTURE DU CYCLE EN JUIN 2022

Nouveau dispositif :
Décret n°2007-577 du 19 avril 2007
Arrêté du 05 juin 2007 paru au J.O
du 21 juin 2007

RÉSERVÉ AUX CANDIDATS AYANT
PASSÉ LES SÉLECTIONS ORGANISÉES
PAR LE RESEAU DES CENTRES DE
FORMATION AGRÉES (UNAFORIS)



La fonction de direction dans le secteur social et médico-social : les orientations de l'ARIF

La formation CAFDES dispensée à l'ARIF procède d'une vision et de conceptions partagées au sein de l'association. Les expériences de travail acquises au sein de l'ARIF permettent aujourd'hui à l'équipe pédagogique, pluri-professionnelle et pluridisciplinaire, impliquée depuis plusieurs années dans la formation des cadres dirigeants de proposer un projet renouvelé.

Ce dernier prend en compte la complexité du contexte dans laquelle interviennent les directeurs (trices) du secteur social et médico-social, et les enjeux auxquels ces dirigeants(tes) sont confrontés.

Les directeurs (trices) des établissements, services ou pôles du secteur social, médico-social et sanitaire mobilisent une diversité de compétences dans l'exercice de leurs fonctions. Cette diversité justifie la transmission de savoirs issus des sciences humaines et sociales, juridiques et ceux de la gestion. Ces enseignements servent également l'acquisition de postures spécifiques. Car si l'on attend légitimement d'un directeur qu'il soit un « bon manager » et développe des « techniques » appropriées, sa fonction le conduit à exercer un ensemble d'actes fondés sur une conception éthique de la fonction de direction, centrée sur les besoins de personnes vulnérables et à prendre en compte l'environnement dans lequel s'intègre son activité.

Un contexte en pleine évolution

Depuis une quinzaine d'années, les changements profonds des espaces d'échanges économiques et sociaux initient de véritables ruptures avec les équilibres sociétaux antérieurs. On assiste à l'extension des phénomènes « d'exclusion » et de précarisation croissante de la population.

Le développement de l'individualisme, de la rationalisation des coûts vont de pair avec la transformation des liens sociaux et le renouvellement des solidarités.

En relation avec ces évolutions, les politiques publiques encadrant et orientant l'action sociale, impulsent de nouveaux systèmes d'interventions en direction des familles, des personnes et des groupes sociaux. Parallèlement, de nouveaux besoins sociaux et médico-sociaux émergent alors que les institutions placent l'utilisateur « au cœur de l'intervention sociale » offrant de nouvelles opportunités d'innovation aux associations du secteur.

Ces mutations affectent nécessairement le champ de l'action sociale et médico-sociale et sanitaire. Les organismes du secteur s'en trouvent transformés et ont été contraints de s'adapter.

Dans le secteur associatif, les modes de gouvernance sont marqués par de profonds changements. Les dispositifs structurant les relations entre les dirigeants bénévoles et salariés et les professionnels se déploient dans un environnement inédit. On assiste au renforcement des directions générales et des sièges, à l'émergence de fonctions support, au développement des directions par pôles, par territoire, par dispositifs. Si une variété de modèles structurels existe, les réorganisations internes des structures sur les territoires augurent et confirment les contours de nouvelles formes d'agencement des équipes de direction. Dans ce contexte, le champ d'activité du directeur s'est élargi, ses compétences sont redéfinies et se précisent.



Des compétences incontournables

Les directeurs (trices) engagés (ées) doivent pouvoir être en mesure d'anticiper l'impact des changements multiples cités plus haut. Il leur appartient de reconnaître la complexité des enjeux inédits de gouvernance, de dirigeance et de management en prenant en compte notamment :

- Les logiques d'appel d'offre, la concurrence au sein du secteur et pour partie avec le secteur lucratif. Celles-ci conduisent les associations, les établissements et les services à « penser stratégie et entrepreneuriat social »,
- Le rapport aux collectivités territoriales et aux administrations d'État,
- Les relations avec les « usagers » impliquent des contractualisations nouvelles, des formes inédites et diversifiées d'accompagnement et la mise en œuvre des politiques d'inclusion et de participation,

Dans cette perspective, le directeur lui-même développe une vision et une posture stratégique fondée sur :

- Une capacité à contextualiser sa manière de diriger au regard des singularités de leur environnement,
- Une capacité de positionnement stratégique par rapport aux systèmes dans lesquels il se trouve,
- Une compétence à traduire des orientations et à construire et un sens collectif,
- Une aptitude nouvelle à se situer comme un acteur stratégique dans la ligne hiérarchique de son organisation.

Sollicité par les financeurs et les collectivités, il lui appartient d'être force de proposition dans la définition des orientations stratégiques du projet de service et/ ou de l'établissement ou groupe d'établissements. C'est en prenant en compte les contraintes et les opportunités offertes par l'environnement, en mesurant les possibilités d'innovation, de créativité que les directeurs (trices) mettent en place les actions nécessaires à la concrétisation de ces démarches.

Au centre d'enjeux constants, le (la) directeur, (trice) participe en particulier à :

- La mise en œuvre du projet associatif ou d'entreprise sociale définie par les instances politiques de l'organisation, en lien avec les orientations stratégiques de la direction générale quand elle existe,
- La mise en œuvre des politiques territoriales d'action sanitaire et sociale et à leur évaluation,
- La gestion économique, financière et logistique en intégrant les réformes tarifaires et les contraintes budgétaires,
- La définition d'une politique managériale, de la gestion des ressources humaines et de la communication,
- La mise en œuvre, individuelle et collective d'un dialogue social avec les collaborateurs et les instances représentatives du personnel,
- La définition et la conduite d'un projet d'établissement ou de service à visée stratégique et opératoire¹

¹ Référentiel professionnel des directeurs d'établissement ou de service d'intervention sociale annexé au décret n°2007-577 du 19 avril 2007 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale.

Des conceptions partagées

Dans ces domaines, les directeurs (trices) définissent des priorités claires. Elles nécessitent la construction de diagnostics territoriaux, l'analyse poussée des ressources humaines, la recherche d'une qualité du dialogue social au sein de services et établissements. Elles se traduisent par la construction de coopérations diverses.

L'ensemble de ces domaines de compétences intègrent également une dimension constitutive du secteur social et médico-social. En faisant vivre les valeurs spécifiques du secteur porté sur le respect de l'altérité, le(la) directeur(trice) s'appuie et veille à faire partager une posture éthique fondée sur un ensemble de convictions partagées au sein de l'ARIF :

- Croire en l'aptitude de chacun à progresser,
- Solliciter une véritable participation de l'utilisateur au service qui lui est rendu pour l'impliquer dans la définition de son projet de vie et renforcer ses « capacités d'agir » selon des processus qui évitent la démagogie et/ou la manipulation,
- Favoriser le développement d'un management valorisant les « richesses » humaines en ouvrant sur l'intégration de points de vue différents,
- Développer une communication fondée sur la connaissance des phénomènes collectifs.



Ainsi, le projet de l'Arif privilégie à la fois l'apprentissage de compétences techniques, spécialisées, l'acquisition de connaissances théoriques, mais aussi le développement de compétences à la réflexivité et à la conceptualisation.

C'est aussi dans la mobilisation de savoirs « issus de l'expérience », dans une logique pluridisciplinaire renforcée par la professionnalisation par alternance de la formation, que se construisent le parcours de formation et le projet de direction.

Les objectifs de la formation CAFDES

La formation CAFDES délivrée par l'ARFI vise à vous faire acquérir et / ou à renforcer les compétences liées aux fonctions de direction et spécifiquement celles propres au secteur social et médico-social.

Elle vous propose des parcours professionnalisant en prenant en compte vos aspirations tout en répondant :

- Aux exigences requises afin d'occuper les postes de directeurs (trices) d'associations, de pôles, d'établissements ou services médico-sociaux, dans une perspective stratégique de développement et de changement,
- Aux conditions qui permettent l'acquisition des certifications du diplôme CAFDES délivré par l'EHESP.

A ce titre, les contenus et modalités de formation correspondent au référentiel suivant :





Le référentiel compétences du CAFDES, diplôme de niveau 7

Domaines de Compétences 1

Élaboration et conduite stratégique d'un projet d'établissement ou de service

- 1.1 Élaborer un projet d'établissement ou de service en cohérence avec le projet de la personne morale gestionnaire et avec les besoins et attentes des usagers
- 1.2 Organiser la stratégie de communication externe
- 1.3 Initier et organiser les partenariats
- 1.4 Piloter et mettre en œuvre le projet d'établissement ou de service et en être le garant
- 1.5 Garantir l'exercice des droits et des libertés des usagers
- 1.6 Apprécier les enjeux d'un projet en terme de prise de risque et de responsabilité
- 1.7 Évaluer le projet d'établissement ou de service et développer la qualité des prestations

Domaines de Compétences 2

Management et gestion des ressources humaines

- 2.1 Piloter la gestion administrative des ressources humaines
- 2.2 Concevoir et accompagner la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- 2.3 Assurer le management des ressources humaines
- 2.4 Elaborer et décider une politique de communication interne

Domaines de Compétences 3

Gestion économique, financière et logistique d'un établissement ou d'un service

- 3.1 Elaborer et exécuter le budget de l'établissement ou du service
- 3.2 Planifier et maîtriser la gestion budgétaire et financière pluriannuelle
- 3.3 Assurer la gestion logistique et immobilière
- 3.4 Mener une politique de prévention et de gestion des risques

Domaines de Compétences 4

Expertise de l'intervention sanitaire et sociale sur un territoire

- 4.1 Analyser l'environnement et ses acteurs
- 4.2 Apporter une expertise technique à une problématique sanitaire ou sociale appliquée à une catégorie de public sur un territoire

Possibilité de réaliser chaque DF séparément

Possibilité d'obtenir tout ou partie du diplôme en VAE

Le CAFDES : une formation en alternance

La formation CAFDES comprend 700 heures (100 jours) de formation théorique, qui alternent avec 175 heures (env. 25 jours) de stage pratique pour les stagiaires en situation d'emploi dans le champ de l'action sociale ou médico-sociale ou en poste d'encadrement et 510 heures (env. 73 jours) pour les autres (stagiaires travaillant dans un secteur autre que le secteur sanitaire, social ou médico-social, demandeurs d'emploi, ...).

Les stages sont référés à deux domaines de formation :

1

En lien avec le DF 4 « Expertise de l'intervention sanitaire et sociale sur un territoire », d'une durée de 90 heures de stage (ou 270 heures) concernent les fonctions suivantes :

- l'analyse de l'environnement et de ses acteurs.
- la réalisation d'une expertise technique à une problématique sanitaire ou sociale appliquée à un territoire

La formation pratique liée au DF 4 sert de support à l'élaboration du document « Note d'Aide à la Décision ».

2

En lien avec le DF 1 « Elaboration et conduite stratégique d'un projet d'établissement ou de service » d'une durée de 85 heures de stage (ou 240 heures) concernent les fonctions suivantes :

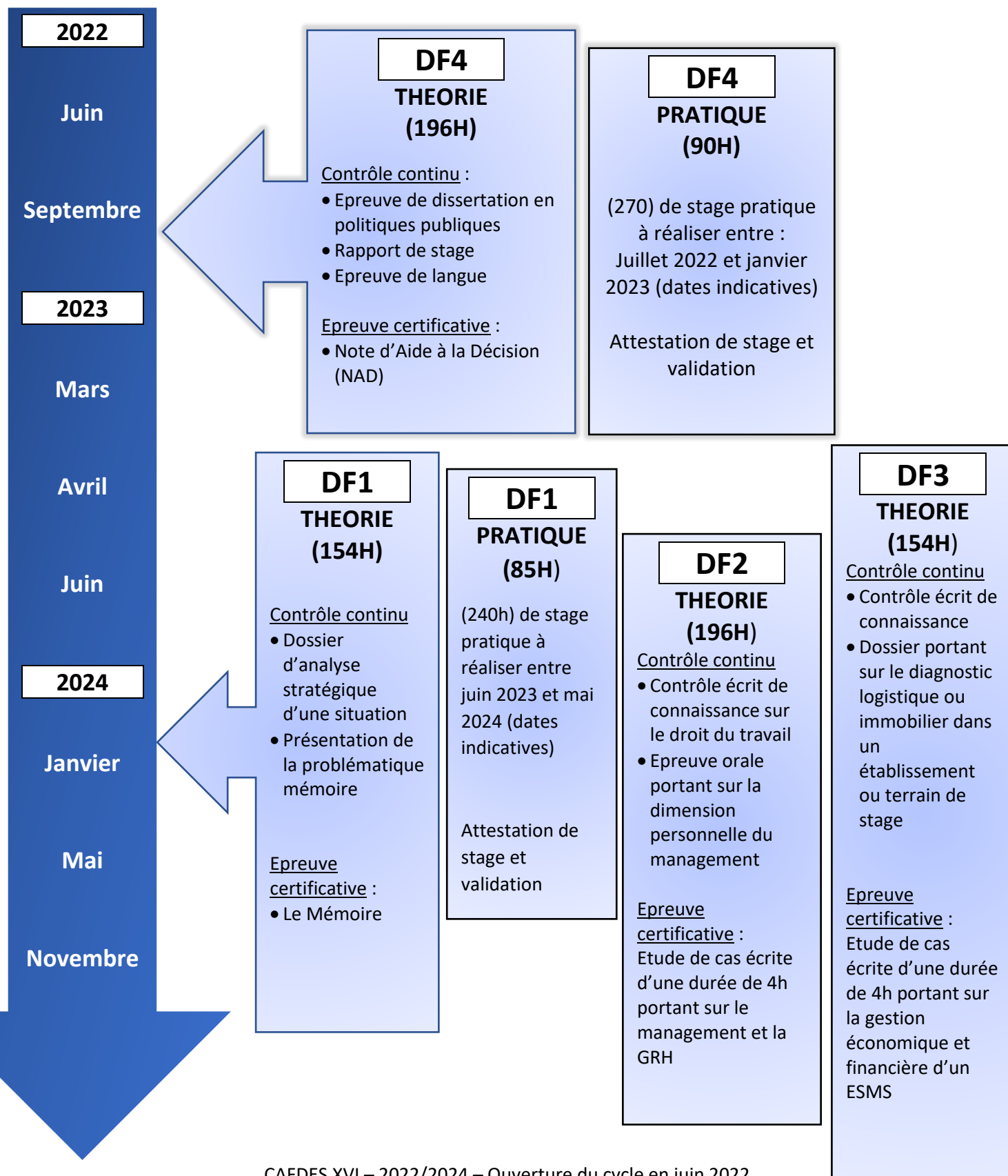
- l'utilisation stratégique des connaissances au service du projet
- le rôle et le positionnement institutionnel et managérial du directeur dans le cadre du projet d'établissement ou de service

Les séquences de formation pratique s'organisent à partir d'un projet de stage élaboré par les stagiaires en lien avec le centre de formation. Une convention de stage est signée entre l'ARIF, l'établissement d'accueil et le stagiaire. Chaque stage fait l'objet d'un rapport rédigé par le stagiaire. Au moins un des deux stages doit être effectué en-dehors de son lieu d'exercice professionnel.

Les stagiaires qui sont dans l'obligation de réaliser 510 heures de formation pratique, se voient proposer par l'ARIF un dispositif d'accompagnement spécifique et individualisé. Aux objectifs de stage, ci-dessus définis, se rajoutent ceux liés à la découverte des différents champs et cultures professionnels relatifs au secteur social et médico-social.

Leurs stages se réalisent sur des sites qualifiants, labellisés comme tels par l'ARIF.

Planning global du cursus



Prérequis - public concernés et sélection

La formation préparant au diplôme du CAFDES est ouverte aux candidats remplissant au moins une des conditions prévues par l'arrêté du 5 juin 2007 et ayant satisfait aux épreuves de sélection organisées chaque année par l'EHESP (et dont les résultats sont valables 5 ans).

Être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau II

Être titulaire d'un diplôme national ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à trois ans d'études supérieures.

Être titulaire d'un diplôme mentionné au code de l'action sociale et des familles ou au code de la santé publique homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau III et justifier d'une expérience professionnelle d'un an dans une fonction d'encadrement ou de 3 ans dans le champ de l'action sanitaire, sociale ou médicosociale.

Être en fonction de directeur d'établissement ou de service dans le champ de l'action sanitaire, sociale ou médico-sociale.

Modalités de sélection

Admission :

- Dossier de sélection téléchargeable sur le site internet de l'ARIF à transmettre au secrétariat
- Vérification par l'ARIF de la complétude du dossier
- Envoi de la convocation aux épreuves de sélection
- Frais de sélection : 330€ pour 2 épreuves ; 170€ pour 1 épreuve (non remboursables)

Epreuves de sélection

- Epreuve écrite d'une durée de trois heures (dispense pour les BAC+5)
- Epreuve orale d'une durée de trente minutes
- Calendrier des épreuves : voir site internet de l'ARIF <https://cafdes.arif-social.fr>

Modalités d'inscription pour la sélection pour les personnes en situation de handicap

Un accompagnement personnalisé peut être mis en place - Contact : 01 82 73 20 73

Mail : ccardineau@arif-social.fr

Les allègements et dispenses

Il est réglementairement prévu que la durée et le contenu de la formation CAFDES varient en fonction de l'expérience professionnelle et des diplômes possédés par les candidats. Ainsi, des allègements de formation voire des dispenses d'épreuves de certification sont possibles pour les titulaires des diplômes CAFERUIS, DSTS, et DEIS.

	CAFERUIS	DSTS	DEIS
DF1	Allègement	Allègement	Dispense
DF2	Allègement	Allègement	Allègement
DF3	Allègement		
DF4	Dispense	Dispense	Dispense

Les dispenses

Les dispenses d'épreuves de certification relèvent de l'EHESP.

La dispense d'un domaine de formation entraîne la validation du domaine de compétence correspondant et la dispense de l'épreuve de certification s'y rapportant.

Les candidats titulaires d'un diplôme national ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à cinq ans d'études supérieures ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au

R.N.C.P. au moins au niveau I et figurant sur une liste fixée par le directeur de l'EHESP peuvent bénéficier de dispenses d'épreuves de certification et du temps de formation afférent. Le centre de formation transmet à l'EHESP les demandes des candidats souhaitant bénéficier de dispenses de certification et assortit ces demandes d'une proposition argumentée.

L'EHESP arrête chaque année la liste des diplômes permettant la dispense des épreuves de certification et cette liste est communiquée aux centres de formation et aux représentants de l'Etat dans la région.

Les allègements de formaton

Des allègements de formation théorique ou de stages peuvent être accordés par l'ARIF.

Modalités de certification

Les évaluations, travaux à rendre ou contrôles continus en cours de formation complètent les certifications réglementaires réalisées au sein de l'établissement de formation et de l'EHESP (épreuve mémoire).

Modalités d'évaluation et de préparation à la réalisation des épreuves de certification prennent des formes différentes :

- Les allègements de formation ne dispensent pas du passage des épreuves de certification dossiers collectifs, individuels, devoirs sur table ; contrôle de connaissance ; soutenances orales blanches ; épreuve écrite en situation d'examen ; exposés thématiques ; restitution d'expérience ou de projet ; mise en situation ; correction intermédiaire de dossier ; guidance de mémoire.

Les intervenants réguliers de la formation CAFDES de l'ARIF

PRÉNOM NOM	TITRE	DOMAINE
ASTRUC Gilles	Enseignement, formateur	Gestion budgétaire et financière
BELLIVIER Muriel	Responsable de projet	Mémoire
CANUET Christine	Enseignante, formatrice	La responsabilité civile et pénale
CARIAT Isabelle	Responsable de formation	Politiques sociales, Europe sociale
CARON Stéphane	Consultant, formateur	Mémoire, Note d'aide à la décision (NAD) Prévention des risques
DOMENECH Jean-Luc	Directeur Général, formateur, consultant	Mémoire
DUMONT Régis		Réseau et partenariat
FAURE Agathe	Enseignante, formatrice	Politiques publiques
FAURE David	Psychosociologue, formateur, intervenant	Dimension personnelle du management
FOUDRIAT Michel	Enseignant, chercheur	Sociologue des organisations, analyse stratégique et systémique
FOURESTIER Agnès	Consultante, formatrice	Mémoire
FOURMONT Sylvia	Avocate, formatrice	Droit du travail
GLOAGUEN Nicole	Formatrice	Mémoire
HARRISON Stuart	Directeur, consultant	Sociologie des organisations, analyse stratégique et systémique
LECOMTE Clarisse	Psychosociologue, formatrice, intervenante	Dimension personnelle du management
MAUGER Didier	Formateur, consultant	Animation des équipes et systèmes de communication
NOBLE François	Ex-Directeur de l'ANDESI, formateur, consultant	Fonction de direction et gouvernance associative.
NONY Isabelle	Formatrice	Préparation à l'oral de soutenance
POUJOL Jean-Marie	Formateur, consultant	Management stratégique, politique des ressources humaines
THIEBAULT Daniel	Formateur, consultant	Note d'aide à la décision (NAD), mémoire Enjeux et actualités du secteur
LINGUA NOMAD	Organisme de formation linguistique	Enseignement Anglais

Stagiaires en situation de handicap

Accueil et accompagnement des stagiaires en situation de handicap.

Notre établissement est ERP et est accessible aux publics en situation de handicap.

Lors de nos premiers contacts, nous vous proposons un entretien avec le coordonnateur pédagogique afin de prendre en compte les spécificités de votre handicap et de déterminer les éventuels aménagements ou dispositions à mettre en place.

Contact : Christine CARDINEAU - Tél : 01 82 73 20 73 – ccardineau@arif-social.fr

Informations pratiques

Durée de la formation

La durée totale de la formation est de 700 heures (hors stages pratiques) :

- Formation théorique : 700 h
- Stages : 175 h (Pour les stagiaires en situation d'emploi dans le champ de l'action sociale ou médico-sociale ou en fonction d'encadrement dans le secteur social ou médico-social)
- Stages : 510 h (Pour les autres stagiaires)

La formation se déroule sur une amplitude de 24 mois environ à raison d'un maximum de 11 à 13 regroupements par an, de cinq journées consécutives chacun, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés) de 9 h à 17 h.

Lieu de formation

Les sessions de formation ont lieu pour l'A.R.I.F. dans les locaux de l'ETSUP :

- Tour Montparnasse - 46ème étage - 33, avenue du Maine - 75015 Paris Tél : 01 44 16 81 95 entre 9h00 et 17h00 – Mail : contact@arif-social.fr
Station Montparnasse Bienvenue : Métro 4, 6, 12 et 13 / Bus 28, 58, 82, 88, 89, 91, 92, 94, 95 et 96

Modalités financières

Descriptif	Coût
Droits d'inscription (non remboursable)	320 €
2022 (1 ^{ère} année) :	5 220 €
2023 (2 ^{ème} année) :	5 700€
2024 (3 ^{ème} année) :	5 200€
TOTAL sur 30 mois :	16 120 €

En cas d'allègement ou de dispense de certification, ainsi qu'en cas de financement personnel, NOUS CONSULTER.

À l'inscription définitive du candidat à la formation préparatoire au CAFDES, une convention pluriannuelle de formation, en double exemplaire, est établie avec le financeur.

Le financement de cette formation est assuré par les budgets des établissements et services, le plan de développement des compétences de l'association ou un CPF de transition ou bien par le CPF (Compte personnel de formation)

Résultats

2020

Taux de satisfaction (satisfaits ou très satisfaits) : 100%

Taux de réussite au diplôme CAFDES : 85,6%
(Moyenne sur les trois dernières années)

Taux de réussite 2020 : 98%



Nos références

Entre 2017 et 2020

- 6 conseils départementaux,
- 14 associations du champ de la protection de l'enfance,
- 15 associations du champ du handicap,
- 10 structures d'insertion sociale
- Et beaucoup d'autres... nous ont fait confiance !

Ils en parlent

"Je me suis inscrite à l'ARIF car j'ai eu très vite les éléments d'informations dont j'avais besoin pour monter mon dossier.." (Catherine, Directrice)

"La formation est dense, mais je la recommande... les intervenants sont de qualité" (Stéphane, stagiaire CAFDES)

"Je ne regrette pas cette formation, elle m'a permis de m'ouvrir à de nouveaux secteurs, à mesurer les enjeux liés à leurs évolutions" (Sophie, Cheffe de service)

"On nous dit que le CAFDES est une formation qui formate, je ne dirai pas que la formation que j'ai suivie m'a formaté.." (Ahmed, Responsable d'unité d'intervention sociale) (Isabelle, Directrice)

"Les enseignements en management, gestion financière et logistique sont directement transférables dans notre pratique" (Géraldine, Stagiaire CAFDES)

"Merci à l'accompagnement durant toute la formation" (Enrique, Stagiaire CAFDES)

Les partenaires de l'ARIF

Association Nationale des Cadres du Social

6 rue de l'asile Popincourt 75011 PARIS

Tél : 01.46.71.71.71

Fax : 01 46 71 19 27

Email : info@andesi.asso.fr

Site Internet : andesi.asso.fr



Ecole Supérieure de Travail Social

33 avenue du Maine 75015 PARIS

Tél : 01.44.16.81.81

Fax : 01 45 88 81 20

Email : direction@etsup.com

Site Internet : etsup.com



ÉCOLE SUPÉRIEURE
DE TRAVAIL SOCIAL

Institut National de Formation et d'Application

5 - 9 rue Anquetil

94736 NOGENT SUR MARNE CEDEX Tél 01.45.14.64.67

Fax : 01 43 94 91 44

Email : nogent@infa-formation.com

Site Internet : infa-formation.com



Fondation ITSRS

IRTS Ile-de-France Montrouge Neuilly-sur-Marne

1, rue du 11 novembre

92120 MONTROUGE

Tél : 01.40.92.35.02

Fax : 01 40 92 34 94

Email : contact.montrouge@irtsidf9293.eu

Site internet : fondation-itsrs.org



Unité Fonctionnelle : Directrice Déléguée - Coordinatrice - Assistante

Directrice Déléguée : Catherine SCORDIA- cscordia@arif-social.fr

Coordinatrice : Judith BOURGEOIS – jbourgeois@arif-social.fr

Assistante : Christine CARDINEAU – 01 82 73 20 73 - ccardineau@arif-social.fr

Assistante apprentie : Kenza Bouzouba - 01 44 16 81 95 - kbouzouba@arif-social.fr

ARIF Secrétariat CAFDES : 01 82 73 20 73 - contact@arif-social.fr

Site internet : <https://cafdes.arif-social.fr/>

Mon Compte Formation : www.moncompteformation.gouv.fr

